

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027



Avis public est par la présente donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le jeudi 12 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté un budget pour l'exercice financier 2025 dont voici les principaux éléments :

REVENUS	2024	2025
Taxes		
- Foncière générale	14 754 973 \$	15 166 380 \$
- Tarification	3 459 132 \$	4 263 989 \$
- Taxes de secteurs	426 937 \$	426 937 \$
Paiement tenant lieu de taxes	122 991 \$	170 118 \$
Imposition de droits	1 735 000 \$	1 828 000 \$
Services rendus	924 254 \$	621 386 \$
Amendes et pénalités	25 000 \$	120 000 \$
Intérêts	345 140 \$	355 087 \$
Transferts	1 177 844 \$	1 444 839 \$
Autres revenus	25 649 \$	518 378 \$
Total des revenus	22 996 920 \$	24 915 114 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	2 580 547 \$	3 093 743 \$
Sécurité publique	4 308 636 \$	4 642 332 \$
Transport	4 322 356 \$	4 471 060 \$
Hygiène du milieu	4 442 203 \$	4 757 685 \$
Santé et bien-être	141 255 \$	133 676 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 072 077 \$	1 128 808 \$
Loisirs et culture	3 735 600 \$	3 940 806 \$
Frais de financement	1 246 874 \$	1 432 444 \$
Total des dépenses de fonctionnement	21 849 548 \$	23 600 554 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	1 147 372 \$	1 314 560 \$
Remboursement en capital	1 436 211 \$	1 562 102 \$
AFFECTATION		
Transfert à l'état des activités d'investissement	75 271 \$	71 988 \$
Surplus accumulé non affecté	-	(173 229) \$
Surplus accumulé affecté	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(364 110) \$	(146 301) \$
Total	(288 839) \$	(247 542) \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	0 \$	0 \$

TAXES ANNUELLES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière générale (du 100 \$ d'évaluation)	0,64726 \$	0,4650 \$
Taxe foncière sur immeuble non résidentiel (du 100\$ d'évaluation)	1,56129 \$	1,1766 \$
Taxe foncière sur immeuble agricole (du 100 \$ d'évaluation)	0,48727 \$	0,3944 \$
Taxe d'eau (par unité de logement)	233 \$	287 \$
Taxe d'ordures (par unité de logement)	104 \$	108 \$
Taxe recyclage (par unité de logement)	80 \$	85 \$
Taxes d'assainissement (par unité de logement)	240 \$	301 \$
Matières organiques (par unité de logement)	95 \$	107 \$

Le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027 totalise des dépenses au montant de **37 043 902 \$**, réparties comme suit :

2025	2026	2027
8 717 100 \$	14 460 877 \$	13 865 925 \$

Avis est aussi donné que le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sont disponibles sur le site web au www.ndip.org, et pour consultation à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 DÉCEMBRE 2024.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière